

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 05890

Numéro SIREN : 412 001 828

Nom ou dénomination : A J F

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2021 sous le numéro de dépôt 57057

AJF

Société par actions simplifiée au capital de 7 700 €

Siège social :

64, rue Marcel Miquel, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

412 001 828 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre, à 10 heures 00,

Les associés de la Société AJF se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Antoine FIGONI, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,
- Monsieur Jacques FIGONI, titulaire de 7699 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

1

Total des actions des associés présents : 7700 actions sur les 7700 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques FIGONI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Antoine FIGONI est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jacques FIGONI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La Société FIGONI, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est 64, rue Marcel Miquel, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 907 655 658 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Jacques FIGONI, Gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la Société FIGONI percevra à compter du 29 novembre 2021 une rémunération fixe mensuelle nette de 3 000,00 €, et ce sur 12 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

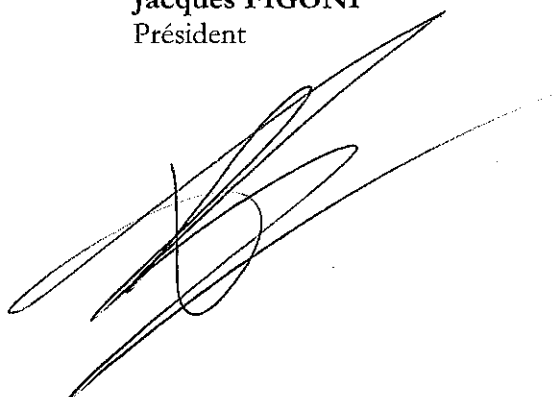
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*

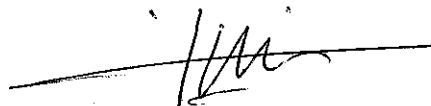
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Jacques FIGONI
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine FIGONI
Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long horizontal line at the end.

AJF

Société par actions simplifiée

au capital de 7 700 euros

Siège social : 64, rue Marcel Miquel, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

412 001 828 RCS NANTERRE

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1er NOVEMBRE 2021**

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Jacques FIGONI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

la Société FIGONI, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est 64, rue Marcel Miquel, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés sous le numéro 907 655 658 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Jacques FIGONI, Gérant.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, la Société FIGONI percevra à compter du 1er novembre 2021 une rémunération fixe mensuelle nette de 3 000,00 €, et ce sur 12 mois.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.